

RÉVISION DU SYSTÈME DE COMPTABILITÉ NATIONALE : APERÇU DES OBJECTIFS ET DES PRINCIPALES QUESTIONS

Derek Blades

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	236
I. Revenu	237
II. Investissements	241
III. Consommation	244
IV. Environnement et ressources naturelles	246
V. Délimitation de la production	247
VI. Imputations	248
Projets futurs et demande de commentaires	250
Bibliographie	251

Derek Blades travaille à la Division des statistiques économiques et des comptes nationaux du Département des Affaires économiques et statistiques. Cette note est basée sur les discussions avec les membres des groupes d'experts qui étudient les modifications éventuelles du Système de Comptes Nationaux des Nations Unies, mais les opinions exprimées sont sous la responsabilité de l'auteur.

INTRODUCTION

Le *Système de comptabilité nationale* (SCN) des Nations Unies donne des termes revenu, consommation, épargne et investissement des définitions universellement reconnues par les économistes. Le SCN actuel, qui a été publié il y a plus de vingt ans (Nations Unies, 1970), fait depuis quelque temps l'objet d'un réexamen dont l'objectif est la publication d'une version révisée au début des années 90. Ce réexamen est conduit par un ((Groupe Inter-Secrétariats)) qui comprend des membres de l'OCDE, du Bureau de statistique des Nations Unies, du Fonds Monétaire International, de l'Office statistique des Communautés européennes et de la Banque Mondiale. Au cours des trois dernières années, le Groupe a organisé un certain nombre de réunions à l'intention des statisticiens s'occupant de comptabilité nationale et de domaines connexes, afin de revoir les diverses parties du SCN. L'objet de la présente note est de résumer les propositions de modification les plus importantes qui ont été examinées lors de ces réunions, ainsi que d'inviter les économistes et les autres utilisateurs des statistiques de la comptabilité nationale à formuler des commentaires et des suggestions.

L'actuel SCN présente un certain nombre de différences importantes par rapport à l'ancien système qu'il a remplacé (Nations Unies, 1953) : établissement d'un cycle de comptabilité complet mettant en relation les transactions effectuées au cours de la période considérée et les comptes d'ouverture et de clôture; mise au point de tableaux d'entrées-sorties faisant apparaître les transactions sur biens et services qui ont lieu entre les producteurs; présentation de tableaux d'opérations financières faisant apparaître de façon détaillée les prêts et emprunts entre secteurs de l'économie; et indication des types de transactions qu'il y a lieu de calculer à prix constants et de la méthode à utiliser à cet effet.

La révision en cours ne se traduira pas par des changements et des ajouts aussi importants que ceux qui viennent d'être énumérés; d'ailleurs, elle a été entreprise sur la base du principe que le cadre fondamental de système actuel sera conservé. Dans une large mesure, l'objet de cette révision est d'apporter des éclaircissements sur le système actuel et de le mettre à jour. Ces *éclaircissements* apparaissent nécessaires car les utilisateurs aussi bien que les producteurs des comptes nationaux ont éprouvé quelques difficultés à comprendre le «livre bleu» et les manuels connexes qui décrivent le SCN actuel, tandis qu'une *mise à jour* est rendue nécessaire par les changements qui sont intervenus au cours des deux dernières

décennies dans la nature des institutions économiques et dans leur fonctionnement. C'est ainsi que la nouvelle version du SCN devra contenir des directives explicites concernant le traitement de la taxe à la valeur ajoutée, du crédit-bail, des programmes de promotion de l'emploi, des NIF et des RUF (facilités d'émission d'effets et reprises fermes renouvelables, respectivement). Cependant, en plus de ces questions qui concernent essentiellement la modernisation du système, la révision touche aussi un certain nombre de points plus fondamentaux se rapportant aux définitions du revenu, de la consommation et de l'investissement. Ces concepts sont à la base de toute analyse des questions économiques et les modifications qui pourront y être apportées auront une influence importante sur la vision que les futures générations d'économistes auront du monde.

La révision concerne uniquement les définitions et les classifications qui sont à la base du système de comptabilité, à l'exclusion de tout problème d'estimation. Un ensemble de manuels distincts portant sur les méthodes d'estimation sera mis au point par le Bureau de Statistique des Nations Unies. Ces manuels concerneront notamment la couverture de l'économie souterraine et des activités illicites (qui sont déjà, en principe, prises en compte dans le système) et examineront divers moyens d'améliorer les méthodes d'estimation de la production de services à prix constants. Ces points sont incontestablement importants, mais on s'intéressera essentiellement, dans les paragraphes qui suivent, aux questions d'ordre conceptuel se rapportant au revenu, à l'investissement, à la consommation, aux ressources naturelles, à la délimitation de la production et au rôle des imputations.

1. REVENU

Selon la définition la plus généralement acceptée, proposée par Sir J.R. Hicks (1946), le revenu est la valeur maximum qu'une personne peut affecter à sa consommation pendant une période donnée tout en se retrouvant dans la même situation financière à la fin de ladite période qu'au début de celle-ci. Bien que les auteurs du SCN actuel se soient sans doute fondés sur un concept analogue, ce système ne permet pas de mesurer le revenu tel que l'entend Hicks, à deux égards au moins.

Premièrement, lorsque les prix *relatifs* des actifs changent, les détenteurs de ces actifs enregistrent des plus-values (ou des moins-values) qui leur permettent de dépenser plus (ou les obligent à dépenser moins) que leur revenu courant tel qu'il est mesuré dans le SCN actuel, tout en conservant une situation financière exactement équivalente en début et en fin de période. Deuxièmement, même en l'absence de variations des prix relatifs, toute tendance *générale* des prix à augmenter implique que le rendement des actifs financiers comprendra, en plus des intérêts

« réels », un montant servant à dédommager les détenteurs d'actifs de la diminution de la valeur réelle (c'est-à-dire corrigée de l'inflation) de leurs actifs. Etant donné que les intérêts totaux, et non pas simplement les intérêts réels, sont actuellement inclus dans le revenu disponible, le revenu tel qu'il est défini dans le SCN représente une surestimation du revenu tel que l'entend Hicks. Les personnes dépensant tous les intérêts qu'elles perçoivent se trouveront dans une moins bonne situation financière à la fin de la période considérée, car la valeur de leurs actifs financiers aura diminué, correction faite de l'inflation.

Les spécialistes chargés de la révision du SCN se sont demandé s'il ne serait pas possible d'apporter une solution au premier de ces problèmes en supprimant les plus-values des comptes de réconciliation où ils figurent actuellement (ces comptes font la relation entre les flux et les comptes de patrimoine) et en les faisant apparaître sous la forme de recettes courantes dans les comptes de revenus et dépenses. En pareil cas, l'épargne serait égale à la variation de la position financière nette, et le revenu disponible serait donc plus proche du revenu tel que le conçoit Hicks.

Cette proposition a été écartée en partie pour des raisons pratiques; seul un tout petit nombre de pays peuvent mesurer les plus-values avec un degré de précision acceptable et il n'est pas très utile qu'un système de comptabilité conçu pour être utilisé dans le monde entier contienne des recommandations qui n'ont pratiquement aucune chance d'être appliquées par la plupart des pays. En dehors de ces considérations pratiques, il y a aussi certaines objections d'ordre théorique à l'inclusion de toutes les plus-values dans le revenu. Les plus-values découlant des mouvements des prix *relatifs* sont généralement *imprévues*, et pour cette simple raison, elles n'exercent généralement pas d'influence directe sur la consommation des personnes qui en bénéficient. Par exemple, lorsque la hausse des prix des logements est inférieure au niveau général de l'inflation, de nombreux propriétaires ne réduisent pas du tout leur consommation et un très petit nombre d'entre eux la réduisent en proportion de leurs moins-values. Une mesure du revenu qui comprendrait les plus-values découlant des mouvements des prix relatifs serait-elle utile pour étudier le comportement de la consommation et de l'épargne? Ne pouvant apporter une réponse catégorique à cette question, les spécialistes chargés de la révision du SCN ont préféré ne pas modifier le traitement actuel des plus-values mais les faire apparaître pour mémoire dans les comptes de revenus et dépenses afin que – dans le cas des pays qui sont en mesure de les calculer – les analystes puissent choisir eux-mêmes la manière dont ils souhaitent en tenir compte.

Pour ce qui est de la seconde question – celle de savoir s'il y a lieu d'indiquer les intérêts réels et non les intérêts nominaux dans les comptes de revenus et dépenses – il convient de noter que les gains et les pertes enregistrés par les détenteurs et les émetteurs d'actifs financiers sont, dans une large mesure, *prévus*. Bien entendu, ils peuvent varier autour d'une tendance à long terme, si bien que les montants des pertes subies par les détenteurs d'actifs (et ceux des gains réalisés

par les émetteurs d'actifs) du fait de l'inflation ne peuvent être prévus avec certitude pour une période donnée. En revanche, la direction et l'ampleur approximative des gains et des pertes peuvent être prévues de façon assez fiable et l'on peut s'attendre à ce qu'ils se reproduisent pendant plusieurs années. Par conséquent, les gains et pertes enregistrés sur les actifs et les passifs financiers lorsque le niveau général des prix tend à augmenter ou à baisser sont très différents des gains et pertes imprévisibles liés aux mouvements des prix relatifs. Les premiers sont réguliers et prévus et ils influent directement sur la consommation, et il y aurait donc de bonnes raisons de les inclure dans le revenu.

Les spécialistes chargés de la révision du SCN ne se sont toutefois pas encore prononcés en faveur du remplacement des intérêts nominaux par les intérêts réels. Selon eux, le versement et la perception d'intérêts nominaux sont des transactions observables qui devraient être fidèlement enregistrées dans les comptes. Pour répondre à cette objection, on pourrait enregistrer la différence entre les paiements d'intérêts nominaux et réels sous la forme de transferts courants (imputés). Les comptes continueraient alors de faire apparaître le paiement de la totalité des intérêts nominaux par les émetteurs d'actifs, mais aussi la perception, par ces derniers, de transferts imputés de la part des détenteurs d'actifs. Cette option n'a pas encore été examinée en détail.

Les gains réalisés sur les échanges extérieurs – c'est-à-dire les gains ou pertes résultant des mouvements des prix à l'exportation et à l'importation – sont un autre problème soulevé par la mesure du revenu. La méthode traditionnellement utilisée pour mesurer ces gains, proposée par Nicholson (1960), consiste à corriger la balance commerciale nominale par un indice des prix à l'importation afin d'obtenir une indication de la quantité d'importations pouvant être achetée à l'aide des exportations. Cependant, un certain nombre d'autres méthodes ont été proposées, consistant la plupart à corriger la balance commerciale nominale à l'aide de moyennes des indices des prix à l'importation et à l'exportation'. L'une de ces méthodes, proposée par Kurabayashi (1971) offre l'avantage que, si les statistiques sont parfaites, les gains et pertes enregistrés au titre des échanges se compensent à l'échelon mondial. C'est donc là une méthode qu'il serait intéressant d'appliquer dans un système destiné à être utilisé à l'échelle mondiale, tel que le SCN. En revanche, les gains calculés de cette manière ne peuvent pas être interprétés de façon aussi simple et univoque qu'avec la méthode de Nicholson.

Le SCN actuel aborde brièvement la question de la mesure des gains enregistrés au titre des échanges, mais ne contient aucune recommandation générale, la conclusion étant qu'aucune solution unique n'est adaptée à toutes les circonstances. Bien que la question ait été périodiquement réexaminée au cours des deux dernières décennies, cette conclusion demeure valable. Cependant, bien qu'aucune méthode ne puisse être considérée comme la meilleure dans toutes les circonstances, les spécialistes chargés de la révision du SCN sont convenus que le SCN révisé recommandera d'utiliser une méthode pour l'établissement d'enregistrements internatio-

naux. Les deux options retenues sont la méthode de Nicholson, facilement interprétable, et la méthode ((«équilibrée» proposée par Kurabayashi.

Le SCN actuel ne contient pas de mesure du revenu **réel**; le revenu national et le revenu disponible ne sont indiqués qu'en termes nominaux. Ne sont mesurés en termes réels que les flux de **produits** – c'est-à-dire les flux qui peuvent être décomposés en prix et en quantités. Ce sont les dépenses de consommation, la formation de capital, les échanges extérieurs, la production brute, la consommation intermédiaire et la valeur ajoutée (différence entre les deux dernières). Les flux de produits peuvent être convertis sans ambiguïté en termes «réels» car les quantités concernées peuvent être réévaluées à prix constants. En revanche, dans les comptes nationaux, le **revenu** est obtenu par l'adjonction de différents types de flux autres que des flux de produits (se présentant principalement sous la forme de transferts) à ces flux de produits. Les flux autres que les flux de produits ne peuvent, par définition, être exprimés à prix constants. Il est vrai qu'on peut les exprimer en **pouvoir d'achat** constant en les corrigeant à l'aide d'un indice des prix d'un panier de biens et services pouvant être achetés grâce aux flux autres que les flux de produits, mais un grand nombre de paniers de produits peuvent théoriquement être choisis. Etant donné qu'il n'existe aucune solution universelle pour convertir les flux autres que les flux de produits en termes réels, le SCN s'abstient de toute recommandation générale à cet égard.

Dans la pratique, bien entendu, les utilisateurs des comptes nationaux ont besoin d'indicateurs du revenu réel, aussi imparfaits qu'ils puissent être, et c'est pour cette raison que la prochaine version du SCN recommandera une procédure générale pour calculer le revenu national et le revenu disponible en termes réels. Il n'en reste pas moins que la méthode qu'il y aura effectivement lieu d'utiliser n'est pas encore déterminée. On peut envisager deux options, qui peuvent être désignées sous les noms de méthode élémentaire et de méthode globale.

Pour obtenir le revenu national disponible en termes réels, par exemple, la **méthode élémentaire** part du PIB à prix constants pour aller jusqu'au revenu réel en tenant compte des éléments suivants :

1. **Produit intérieur brut à prix constants**
2. moins exportations de biens et services à prix constants
3. plus importations de biens et services à prix constants
4. égale **Dépense intérieure brute à prix constants**
5. moins consommation de capital fixe à prix constants
6. égale **Dépense intérieure nette à prix constants**
7. plus exportations nettes de biens et services en termes réels
8. plus revenus nets de facteurs provenant de l'étranger en termes réels
9. plus transferts nets de l'étranger en termes réels
10. égale **Revenu national disponible en termes réels**

Le calcul de la dépense intérieure nette (ligne 6) est tout à fait simple puisque les éléments considérés sont tous des flux de produits et qu'ils peuvent être

exprimés en prix constants. La ligne 7 correspond aux gains réalisés sur les échanges extérieurs et peut être calculée suivant l'une des méthodes décrites plus haut; par exemple, les exportations nettes peuvent être corrigées par un indice des prix à l'importation. Les lignes 8 et 9 peuvent être exprimées en termes réels par application d'un indice de prix se rapportant aux catégories de biens et de services sur lesquels ces revenus auraient pu être dépensés. Etant donné qu'il est difficile de savoir quels pourraient être ces biens et services, il faudrait probablement utiliser un indice général des prix comme l'indice implicite de la dépense intérieure nette.

La méthode élémentaire présente intuitivement un certain intérêt pour les comptables nationaux car elle utilise un type de cadre comptable qu'ils connaissent bien, mais elle présente aussi l'inconvénient d'aboutir à une mesure hybride qui est exprimée en partie à *prix constants* et en partie à *pouvoir d'achat constant*. Il est assez facile de *décrire* de la façon suivante la mesure du revenu national disponible en termes réels que l'on obtient ainsi : ((dépense intérieure nette à prix constants plus revenus extérieurs nets à pouvoir d'achat constant». En revanche, cette mesure peut-elle être interprétée de façon appropriée par les analystes et les décideurs?

La *méthode globale* est beaucoup plus simple. Elle consiste simplement à corriger le revenu national disponible en termes nominaux par un indice général des prix, et l'indice implicite de la demande intérieure nette est celui qui a le plus de chances d'être retenu à cette fin. Le revenu national disponible en termes réels que l'on obtient ainsi est facile à interpréter – il correspond au volume des biens et services entrant dans la consommation intérieure nette qui auraient pu être achetés aux prix de l'année de référence. C'est là une définition claire et utile du revenu national disponible en termes réels; la méthode repose sur des calculs simples et c'est celle qui est le plus couramment adoptée par les utilisateurs qui sont gênés par l'absence d'une mesure du revenu réel dans le SCN actuel.

II. INVESTISSEMENTS

Dans le SCN actuel, l'investissement ((«accumulation de capital» suivant la terminologie du SCN) se limite aux dépenses consacrées aux actifs corporels reproductibles qui sont utilisés dans la production pendant plusieurs périodes comptables – installations, machines, bâtiments, travaux en cours, etc. – auxquels s'ajoutent certains actifs incorporels tels que les brevets et les droits d'auteur. Cette définition a été critiquée comme étant trop restrictive à plusieurs égards.

Premièrement, elle exclut les dépenses consacrées aux logiciels informatiques qui sont de plus en plus considérées comme des dépenses en capital, aussi bien

par les entreprises que par les autorités fiscales. L'extension de la notion d'investissement aux logiciels n'entraînerait pas véritablement de modifications fondamentales du **SCN** actuel. Les logiciels sont reproductibles, ce sont généralement des actifs corporels puisque la plupart d'entre eux sont achetés sous la forme d'un support physique tel que bande magnétique ou disquette, et ils sont utilisés dans le processus de production pendant plusieurs années. Il suffit donc d'allonger la liste des biens d'équipement afin d'y inclure spécifiquement les logiciels informatiques, et les spécialistes chargés de la révision du **SCN** sont convenus qu'en principe, cela serait fait dans la prochaine version du **SCN**.

Une seconde proposition vise à étendre la couverture de l'investissement aux dépenses de recherche et de développement (R-D) encourues par les entreprises. A l'heure actuelle, ces dépenses sont considérées comme des consommations intermédiaires et sont déduites de la production brute pour obtenir la valeur ajoutée. Toutefois, la production induite au cours d'une année donnée est sans rapport avec les dépenses de R-D effectuées au cours de la même année, si bien qu'il ne semble guère judicieux de considérer ces dernières comme un coût de production annuel. De plus, on considère généralement que les dépenses de R-D induiront un flux de revenu pendant plusieurs périodes futures, de sorte qu'il semblerait plus approprié de les assimiler à des dépenses d'investissement. Les spécialistes chargés de la révision du **SCN** sont convenus qu'il en sera en principe ainsi, mais plusieurs questions de détail importantes devront être réglées d'ici là.

L'une de ces questions est de savoir s'il y a lieu d'inclure les dépenses de R-D **encourues** par les entreprises ou la valeur des travaux de R-D **effectués** par les entreprises; ces derniers comprendraient, par exemple, les travaux de recherche considérables effectués par les industries travaillant pour la défense, mais financés par l'État. Par ailleurs, il faudrait savoir comment estimer la production de la R-D à prix constants; la seule solution consisterait sans doute à utiliser les méthodes assez peu satisfaisantes du coût des facteurs, que l'on emploie actuellement pour calculer la production des administrations publiques en termes réels. Mais la principale question est de savoir comment calculer l'amortissement de ces dépenses. Une possibilité serait de considérer que la R-D est utilisable **indéfiniment** dans la mesure où les avantages qui en découlent ne disparaissent jamais; les nouvelles connaissances sont utilisées mais ne ((s'usent) jamais. Dans la pratique, cependant, l'utilité d'un projet de R-D donné s'amenuise au fil des ans et à mesure que d'autres innovations apparaissent. Si l'on suppose que la R-D est utilisable pendant une durée **déterminée**, celle-ci pourrait être calculée à partir du «cycle du produit» – période pendant laquelle les entreprises comptent continuer de produire des biens et services incorporant les résultats d'un projet de R-D donné. Il serait aussi possible d'utiliser la «durée du brevet») spécifiée dans la législation de chaque pays. Les résultats de la R-D peuvent fort bien continuer d'être utiles pendant de nombreuses années après l'expiration des brevets, mais il est probable qu'ils auront une incidence plus réduite sur la production et les bénéfices après cette date.

Le fait de traiter les dépenses de R-D des entreprises comme une forme de formation de capital et non comme une consommation intermédiaire se traduirait par une augmentation de 1 à 2 pour cent du PIB des pays qui consacrent le plus de dépenses à la R-D (Allemagne, Belgique, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède) et aurait des conséquences importantes sur le plan de la production brute, de la valeur ajoutée, de l'investissement, du revenu et de l'épargne du secteur des entreprises. Cela impliquerait aussi une extension importante du concept d'investissement qui inclurait désormais une forme d'investissement « immatériel ».

Une troisième proposition vise à traiter la prospection minière comme un investissement. De même que les dépenses de R-D, les dépenses consacrées par les sociétés minières et pétrolières à la recherche de nouveaux gisements sont actuellement considérées comme une consommation intermédiaire, et si on suit le même raisonnement que pour les dépenses de R-D, il semblerait préférable de considérer ces dépenses comme une forme d'investissement. Il est facile d'obtenir des informations sur les dépenses de prospection minière auprès des sociétés minières et il n'y aurait pas de difficultés pratiques à les faire apparaître en tant que dépenses en capital et non comme consommation intermédiaire. Le rythme d'épuisement des gisements pourrait être calculé sur la base de la durée de vie prévue des mines et des puits de pétrole dans le cas des prospections fructueuses; inversement, en cas d'insuccès, les coûts de prospection pourraient être passés par pertes et profits durant la période comptable pendant laquelle les dépenses correspondantes auront été encourues.

Si, comme cela semble probable, il est décidé de traiter les dépenses de prospection comme une forme de formation de capital, les données que l'on obtiendra ainsi sur la formation et la consommation de capital pourraient être interprétées d'une manière qui présente un intérêt particulier pour les spécialistes de l'économie de l'environnement. Toutes choses égales par ailleurs, on peut considérer que les sociétés minières engagent des dépenses de prospection jusqu'au point où le coût marginal de ces activités est égal au revenu marginal des gisements qu'elles s'attendent à découvrir. Cela signifie que – à l'échelon mondial, au moins, et en moyenne sur plusieurs années – les dépenses de prospection auront tendance à s'aligner sur la valeur marchande des nouveaux gisements. De même, la dépréciation de la prospection minière, c'est-à-dire la réduction de la valeur marchande des réserves prouvées de ressources souterraines, pourrait être traitée de la même manière que l'épuisement des ressources minérales. En quelques mots, les comptes nationaux, à l'échelon mondial du moins, feront apparaître la valeur des gisements nouvellement découverts dans le PIB, et l'épuisement des réserves minérales dans la consommation de capital. Le PIB ainsi mesuré sera plus proche du concept de « PIB soutenable », cher aux spécialistes de l'environnement,

11. CONSOMMATION

Dans le **SCN** actuel, la dépense de consommation finale est calculée pour trois secteurs, à savoir les ménages, les administrations publiques et les institutions sans but lucratif. Deux grandes questions ont été examinées à ce propos : la relation entre la **consommation** et la **dépense de consommation**, ainsi que la possibilité de créer une nouvelle catégorie de dépenses de consommation finale pour le quatrième secteur de l'économie intérieure, à savoir les **entreprises**.

S'agissant de la première question, on a souvent noté que la consommation n'est pas synonyme de dépense de consommation. Un secteur peut consommer des biens et des services qu'il n'a pas payés; plus précisément, les ménages consomment des biens et des services financés par l'Etat et les institutions privées sans but lucratif. La relation entre la consommation et la dépense de consommation est illustrée dans le simple tableau présenté ci-après, où les secteurs consommateurs sont mis en regard des secteurs dépensiers.

Secteur dépensier	Secteur consommateur			Total (4)
	Ménages (1)	Administrations publiques (2)	Institutions privées sans but lucratif (3)	
Ménages (1)	a	-	-	a
Administrations publiques (2)	b	c	-	b+c
Institutions privées (3)	d	-	e	d+e
Total (4)	a+b+d	c	e	a+b+c+d+e

La quatrième colonne indique la consommation totale telle qu'elle apparaît dans le **SCN** actuel ; il s'agit des **dépenses** de consommation finale encourues par les ménages, les administrations publiques et les institutions privées sans but lucratif. La quatrième ligne indique quant à elle la **consommation** de chacun de ces secteurs. La différence entre la **consommation** des ménages et la **dépense** de consommation des ménages est égale à la valeur des biens et services que les ménages consomment mais qui sont financés par les administrations publiques et les institutions sans but lucratif. Inversement, la différence entre la consommation des administrations publiques et des institutions sans but lucratif et leur dépense de consommation correspond au montant des biens et services qu'elles offrent aux ménages.

Ce tableau repose sur une distinction, qui n'est pas faite dans le SCN actuel, entre la consommation ((individuelle» et la consommation «collective». La consommation ((individuelle» correspond aux dépenses que les administrations publiques et les institutions sans but lucratif consacrent aux biens et services fournis à des ménages *individuels* et identifiables. Les principaux exemples en sont les services d'éducation, de santé et de protection sociale. Les dépenses ((collectives» sont celles qui sont encourues au titre de services comme la défense, l'ordre public et l'administration publique, qui sont utilisés *collectivement* par l'ensemble de la communauté.

Les spécialistes chargés de la révision du SCN sont convenus que la consommation totale indiquée à la dernière ligne du tableau devra être incluse dans la version révisée du SCN. Les chiffres correspondants ne remplaceront naturellement pas les chiffres déjà indiqués pour les dépenses, qui apparaissent dans la colonne de droite. Les spécialistes chargés de la révision du SCN ont noté que ces nouveaux chiffres de consommation se prêtent généralement mieux à des comparaisons internationales de la consommation car il existe des différences importantes, d'un pays à l'autre, entre la répartition des services de santé et d'éducation entre le secteur public et le secteur privé. Par ailleurs, ces chiffres donnent aussi des informations utiles pour analyser l'évolution des niveaux de consommation dans un pays donné : il est manifeste que les dépenses de consommation (*a*) peuvent évoluer très différemment de la consommation elle-même (*a+b+c*) au fil des ans.

Toujours en ce qui concerne la consommation, la seconde question qui se pose est de savoir si certaines dépenses des entreprises, qui sont actuellement considérées comme des dépenses de consommation intermédiaire, devraient plutôt être considérées comme des dépenses de consommation finale. Deux catégories de dépenses sont en cause : premièrement, les dépenses dont les salariés bénéficient directement, comme la mise à disposition, à titre gratuit ou moyennant une subvention, d'installations sportives et de crèches et, deuxièmement, les dépenses dont la population en général bénéficie accessoirement ou directement, comme le patronage par des entreprises d'événements culturels et sportifs et les programmes de télévision financés par la publicité. S'agissant de la seconde catégorie, on a fait valoir que les différences qui existent suivant les pays dans le mode de financement des services récréatifs rendent difficiles toute comparaison internationale, puisque dans les pays où la télévision est intégralement financée par la publicité, **les** dépenses de consommation des ménages seront plus faibles que dans les pays où la télévision est directement financée par les consommateurs.

Les spécialistes chargés de la révision du SCN ont décidé de ne pas indiquer la consommation finale des entreprises. Le principal argument qu'ils ont fait valoir est que tout avantage que le public en général peut en tirer est purement secondaire, et que ces diverses dépenses ont principalement pour objet d'accroître les recettes des entreprises. Par conséquent, il convient de les considérer comme des coûts de production intermédiaires.

IV. ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES NATURELLES

On a souvent dit du SCN actuel – ainsi que, d'ailleurs, des comptes nationaux en général – qu'il ne permettait pas de tenir compte de la dégradation de l'environnement et de l'épuisement des ressources naturelles². Bien que ces deux questions soient distinctes d'un point de vue logique, elles sont examinées ici dans un même chapitre car ce sont généralement les mêmes personnes qui formulent les deux types de critique.

Par dégradation de l'environnement, il faut entendre pollution de l'eau, de la terre et de l'atmosphère. Supposons que deux pays produisent chacun le même nombre de produits identiques, mais que dans le premier pays, les producteurs rejettent de grandes quantités de produits chimiques nocifs dans l'air, tandis que dans le second pays, les producteurs soient obligés d'épurer leurs effluents gazeux avant de les libérer dans l'atmosphère. L'analyse du PIB des deux pays ne permettrait pas de montrer que le premier se trouve dans une situation plus défavorable parce que ses habitants respirent un air pollué. Par conséquent serait-il utile d'opérer une déduction sur le PIB du premier pays afin de tenir compte de la dégradation que l'environnement subit?

A cette question, les spécialistes chargés de la révision du SCN ont répondu par la négative, en partie parce qu'ils hésitent naturellement à ajouter de nouvelles imputations aux comptes nationaux. Une autre raison, sans doute plus importante, est qu'ils n'acceptent pas l'argument implicitement retenu par les environnementalistes, à savoir que les comptes nationaux devraient contenir des règles normatives. Etant donné que le pays qui produit le plus de pollution a délibérément accepté une moindre qualité d'environnement, pourquoi ses statisticiens devraient-ils se sentir obligés d'établir des comptes nationaux qui sous-entendraient que ce même pays a adopté des normes environnementales de meilleure qualité? Quel que soit leur point de vue personnel sur la pollution, les responsables des comptes nationaux ont pour tâche de mesurer la situation telle qu'elle se présente effectivement et non telle qu'elle pourrait être si le pays était géré autrement.

L'épuisement des ressources naturelles, comme le pétrole, les gisements minéraux, les ressources de la pêche et les ressources forestières, soulève des questions différentes. Certaines de ces ressources – notamment celles qui se trouvent dans le sous-sol – sont considérées comme non renouvelables, tandis que d'autres – les baleines et les bois tropicaux, par exemple – sont exploitées à un rythme qui est supérieur à celui de leur reconstitution naturelle. C'est pourquoi il a été suggéré que la valeur ajoutée nette des industries extractives, de l'industrie de la pêche et de l'industrie du bois devrait être calculée après déduction de l'épuisement des ressources naturelles qu'elles consomment, aussi bien que de l'amortissement de leur capital fixe. Là encore, cette proposition n'a pas rencontré la faveur des spécialistes chargés de la révision du SCN, l'une des raisons en étant encore qu'ils hésitent à ajouter de nouvelles imputations au système de comptabilité; les ressources natu-

relles ne sont pas achetées à la nature qui les a produites, si bien que leur évaluation est inévitablement artificielle et sujette à controverse. Une autre objection est que les comptes nationaux ne doivent pas faire apparaître la consommation de ressources dont la création n'a pas été préalablement comptabilisée. Il y a là une différence essentielle entre *l'épuisement* (des ressources naturelles) et *l'amortissement* (des ressources créées par l'homme) ; contrairement au premier, le second concerne la consommation de biens dont la production a déjà été intégralement prise en compte dans le système. Ni les économistes, ni les responsables des comptes nationaux ne considèrent la nature comme un facteur de production, et la production de ressources par la nature n'est pas prise en considération dans les comptes, et ne pourra peut-être jamais l'être.

Il ne faut pas voir le manque d'enthousiasme à l'égard d'un système de mesure de la dégradation et de l'épuisement des ressources naturelles dans la prochaine version du SCN comme un signe d'indifférence à l'égard des problèmes environnementaux. Si les spécialistes chargés de la révision du SCN sont parvenus à la conclusion que celui-ci ne constituait pas un cadre approprié pour analyser les problèmes environnementaux, ils ont apporté tout leur appui aux travaux des organismes des Nations Unies qui s'occupent de questions se rapportant à l'environnement en les encourageant à mettre au point un système de comptes satellites. Des travaux considérables ont déjà été consacrés à ces comptes par les administrations nationales de la France, du Canada, de la Norvège et d'autres pays, ainsi que par des organismes internationaux, dont la Banque Mondiale et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement. Un manuel décrivant un système de comptabilité pour l'environnement, lié au SCN mais distinct de celui-ci, devrait être publié peu après la parution du nouveau SCN.

V. DÉLIMITATION DE LA PRODUCTION

Il est difficile de décider quels sont les types de production que la comptabilité nationale doit couvrir. A cet égard, une attention particulière est accordée aux travaux effectués à domicile, principalement, mais pas exclusivement, par les femmes. Il est manifeste que la plupart des types de travaux ménagers – préparation des repas, ménage, garde des enfants, par exemple – sont au moins aussi difficiles, aussi prenants et aussi utiles pour l'ensemble de la population que beaucoup d'autres catégories de travaux effectués hors du domicile et qui, pour cette seule raison, figurent dans les comptes nationaux. De plus, le SCN actuel comprend déjà des imputations pour certaines catégories d'activités de production à domicile pour compte propre, comme l'agriculture, l'élevage, la mouture des céréales et la production de vin et de bière. Pourquoi ne pas étendre les limites de la production afin d'y inclure d'autres types de production destinés à la consommation du ménage?

Là encore, les spécialistes chargés de la révision du SCN ont adopté une attitude prudente. La version révisée du SCN expliquera pourquoi il a été décidé de ne pas étendre les limites de la production afin d'y inclure les travaux ménagers, en notant qu'il existe une distinction importante entre les biens (cultures destinées à l'autoconsommation, par exemple) et les services (les travaux de ménage, par exemple). Dans le cas des biens, la production et la consommation sont des opérations *distinctes*. Une fois que les produits existent, leurs producteurs peuvent décider soit de les offrir à des tiers, soit de les consommer eux-mêmes. Il est donc possible de les évaluer aux prix du marché – c'est-à-dire aux prix auxquels ils pourraient être vendus si les producteurs décidaient de ne pas les consommer eux-mêmes. Dans le cas des services, en revanche, il n'y a pas de stade intermédiaire entre la production et la consommation. Les personnes qui font leur ménage prennent des décisions *simultanées* en matière de production et de consommation ; elles décident en même temps de produire le service « ménage » et de le consommer elles-mêmes. Etant donné qu'en aucun cas, les services produits à domicile, **une fois qu'ils sont produits**, ne peuvent être offerts sur le marché, on ne peut les évaluer aux prix du marché. Il n'existe pas de marché pour ces services.

Ceux qui trouveront que l'argument développé ci-dessus est plus une rationalisation de la décision d'exclure les travaux ménagers qu'une raison valable de justifier cette décision au départ seront peut-être convaincus par des arguments plus concrets. Les difficultés d'ordre statistique que présente la mesure des quantités de travail domestique produites sont considérables et aucun pays – Membre de l'OCDE ou non – ne rassemble actuellement de données fiables sur une base annuelle. Même lorsque les informations nécessaires peuvent être obtenues à l'aide d'enquêtes occasionnelles sur le « budget temps »), l'évaluation de la production de travaux ménagers pose de sérieux problèmes. Plusieurs systèmes d'évaluation envisageables ont été proposés, chacun aboutissant à des estimations très différentes de la valeur du travail domestique³. Les spécialistes chargés de la révision du SCN se sont demandé s'il serait utile de majorer les estimations du PIB – de 50 pour cent ou plus, suivant la base d'évaluation – en y ajoutant des estimations douteuses de la production de travaux ménagers. Ils sont parvenus à la conclusion que cela nuirait gravement à la précision globale des comptes nationaux, de même qu'à leur utilité sur le plan de l'analyse.

VI. IMPUTATIONS

Le SCN actuel contient un certain nombre de transactions fictives qui sont généralement désignées sous le nom d'« imputations ». Par exemple, on suppose que les personnes qui occupent un logement dont elles sont propriétaires se versent

un loyer fictif pour avoir le droit de le faire. De même, les agriculteurs qui produisent leurs propres produits alimentaires sont supposés se payer les denrées qu'ils consomment. Il s'agit là des imputations les plus connues qui sont enregistrées dans les comptes nationaux, mais elles sont loin d'être les seules. La consommation de capital et les variations de stocks sont toutes deux des imputations dans la mesure où elles ne se traduisent pas par des transactions avec des tiers. Le SCN entretient aussi un autre type de fiction, en supposant que les transactions qui, dans les faits, ont lieu entre **A** et **B** transitent « en réalité » par **C**. Par exemple, les cotisations que les employeurs versent directement à des caisses de retraite privées pour le compte de leurs employés apparaissent dans le SCN comme étant d'abord versées sous forme de salaire, puis transférées par les salariés aux gestionnaires des caisses de retraite. Qui plus est, dans ce cas, le SCN suppose que la caisse de retraite verse à ses cotisants les intérêts perçus chaque année sur le montant total de leurs avoirs auprès de la caisse, et ce montant est ajouté au revenu disponible des cotisants.

Certains comptes nationaux qui ont participé à la révision ont suggéré qu'il serait préférable de présenter les comptes sous la forme d'un « système de comptes centraux » se limitant aux transactions effectives et observables ayant lieu entre deux unités économiques distinctes, des divers flux imputés figurant dans un ensemble de comptes complémentaires. Le grand avantage d'une telle approche serait de permettre d'établir facilement une relation entre les informations contenues dans les comptes centraux et les données actuellement publiées dans les comptes publics ou dans les comptes des entreprises et avec les données provenant des enquêtes auprès des ménages, qui se limitent nécessairement aux transactions effectives.

Toutefois, la plupart des spécialistes chargés de la révision du SCN ont fait valoir que les comptes centraux proposés ne présenteraient en eux-mêmes qu'un intérêt très limité. Les divers flux imputés du SCN visent à permettre des comparaisons plus fiables des comptes nationaux entre pays ayant des structures institutionnelles différentes et, dans un même pays, lorsque les structures institutionnelles se modifient au fil des ans. Les spécialistes considèrent que les imputations actuelles sont une partie essentielle du système de comptabilité. En d'autres termes, ils estiment que le SCN actuel – sous une forme plus ou moins inchangée – constitue déjà un noyau irréductible. Il a été convenu que les comptes devraient autant que possible établir une distinction entre les imputations et les transactions (« réelles », mais ces dernières ne feront pas l'objet de comptes centraux distincts.

PROJETS FUTURS ET DEMANDE DE COMMENTAIRES

Les Nations Unies envisagent de publier un premier projet de **SCN** révisé dans le courant du second semestre de **1989**. Ce projet sera diffusé auprès des administrations nationales et des organisations internationales pour commentaires et suggestions des statisticiens qui auront en fin de compte à appliquer le nouveau système et des économistes et autres utilisateurs des statistiques du **SCN**. La présente note a tenté de définir les principales questions qui risquent de donner lieu à controverse lors du processus de consultation qui suivra la publication du premier projet. Les lecteurs sont invités à adresser tous commentaires ou suggestions qu'ils souhaiteraient formuler au Comité de rédaction, qui se chargera de les transmettre au Groupe Inter-Secrétariats qui organise la révision du **SCN**.

NOTES

1. Trois types de moyennes, au moins, ont été proposés : une moyenne arithmétique des prix à l'importation (P_m) et des prix à l'exportation (P_x), soit $\frac{P_m + P_x}{2}$, une moyenne harmonique non pondérée, soit $\frac{2}{1/P_m + 1/P_x}$ et une moyenne harmonique pondérée par la valeur des échanges, soit $\frac{X + M}{X/P_x + M/P_m}$. Pierre Gutmann (1981) donne un bref résumé de ces propositions et de quelques autres.
2. Depuis quelques années, les environnementalistes cherchent à introduire le concept de « revenu soutenable » qui, contrairement aux indicateurs classiques du revenu national, tient compte de la dégradation de l'environnement, de l'épuisement des ressources naturelles et des ((dépenses défensives)) telles que les dépenses de santé liées à la pollution. Voir par exemple Hueting (1980) et Banque Mondiale (à paraître).
3. Murphy (1982) distingue cinq méthodes d'évaluation utilisées pour estimer la valeur des travaux ménagers aux États-Unis. Pour l'année 1976, le PNB des États-Unis aurait été majoré de 26 à 47 pour cent si l'on y avait inclus les travaux ménagers, suivant principalement la méthode d'évaluation utilisée.

BIBLIOGRAPHIE

- Banque Mondiale (à paraître). *Environmental and Natural Resource Accounting : Their Relevance to the Measurement of Sustainable Development*, sous la direction de Yusuf J. Ahmed, Salah El Serafy et Ernst Lutz, Washington, D.C.
- Gutmann P., (1981) « The Measurement of the Terms of Trade Effects », dans *The Review of Income and Wealth*, décembre.
- Hicks J.R., (1946), *Value and Capital* (2^e édition), Clarendon Press, Oxford, p. 172.
- Huetting R., (1980), *New Scarcity and Economic Growth*, North Holland Publishing Company, Amsterdam.
- Kurabayashi Y., (1971), « The Impact of Changes in the Terms of Trade on a System of National Accounts » dans *The Review of Income and Wealth*, septembre.
- Murphy M., (1982), « Comparative Estimates of the Value of Household Work in the United States for 1976 » dans *The Review of Income and Wealth*, mars.
- Nations Unies, (1953), *Système de comptabilité nationale et tableaux connexes*, Etudes méthodologiques, Série F, n° 2, New York.
- Nations Unies, (1970), *Système de comptabilité nationale*, Etudes méthodologiques, Série F, n° 2, Rev. 3, New York.
- Nicholson J.L., (1960), « The Effects of International Trade on the Measurement of Real Income », dans *The Economic Journal*, septembre.